



Revue
HISTOIRE(S) de l'Amérique latine

Vol. 10 (2014)

Patrimoine(s) en Équateur :
Politiques culturelles et politiques de conservation

*Institutions, politiques culturelles et
patrimonialisation de l'héritage culturel.*

Anne-Claudine MOREL

www.hisal.org | novembre 2014

URI: <http://www.hisal.org/revue/article/Morel2014>

Institutions, politiques culturelles et patrimonialisation de l'héritage culturel

Anne-Claudine Morel

Le sens du mot « patrimoine » est véritablement diffus, car il renvoie aux notions d'héritage et de transmission d'un passé : dans son sens le plus commun, le patrimoine est « ce qui est transmis à une personne, une collectivité, par les ancêtres, les générations précédentes, et qui est considéré comme un héritage commun »¹, nous précisons la plupart des définitions. Notre réflexion porte sur le sort et le statut actuels de la *Casa de la Cultura Ecuatoriana* (CCE) : cette institution, créée en 1944 par l'intellectuel Benjamín Carrión, est-elle l'acteur d'une forme de patrimonialisation d'un héritage culturel équatorien ? Si nous envisagions cette hypothèse, cela voudrait dire que les valeurs véhiculées par cette institution ainsi que les productions qu'elle favorise ne sont plus en phase avec une modernité ni avec la réalité du moment. C'est pourtant ce que nous proposons de mettre en lumière en étudiant la place de la CCE au sein du panorama culturel équatorien, au sens large du terme.

Institution phare depuis sa création, elle a connu des périodes plus ou moins fastes, jusqu'à la mise en place d'un système national de la culture (SNC) qui tente de l'absorber dans un gigantesque organigramme géré par le Ministère de la Culture du gouvernement de Rafael Correa. Il n'est pas anodin de signaler d'emblée que ce Ministère est devenu officiellement, par décret exécutif n°1507 du 8 mai 2013, le Ministère de la Culture et du Patrimoine, comme pour mieux faire le partage entre ce qui a été et ce qui sera, entre ce qui relève déjà du passé et ce à quoi aspirent les nouvelles politiques culturelles préconisées par le gouvernement. Comment a lieu la

· Université de Nice Sophia Antipolis – LIRCES.

¹ Définition du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, portail lexical, CNRS, Nancy Université, ressource internet, consultée le 10 /11/ 2013, <http://www.cnrtl.fr/>

synchronisation tant politique qu'idéologique entre l'institution, qui fête cette année ses soixante-dix ans d'existence, et les instances gouvernementales, dont le tentaculaire Ministère de la Culture et du Patrimoine ? En d'autres termes, la CCE est-elle vouée à devenir une institution patrimoniale, au sens où l'on conserve le souvenir de son fonctionnement comme un élément du passé, ou bien est-elle destinée à participer activement à l'élaboration de politiques culturelles nouvelles, dans un Équateur qui peine encore à définir les termes d'une identité nationale ? Une mise au point sur les avancées de la Loi de la Culture qui est en passe d'être adoptée, ainsi qu'une étude de plusieurs interventions de l'actuel président de la CCE, Raúl Pérez Torres, nous permettront de savoir si l'institution est reléguée progressivement mais inexorablement au rang d'entité conservatrice d'un patrimoine culturel national qui se heurte aux objectifs d'une « Révolution culturelle » souhaitée et annoncée par le Ministère, ou si elle est encore capable d'être un acteur à part entière dans une politique culturelle commune.

La place dévolue à l'institution, dans le panorama culturel actuel de l'Équateur, nous permet de mettre en lumière les enjeux politiques et idéologiques qui s'affrontent, à travers ces deux principales institutions publiques que sont le Ministère de la Culture et du Patrimoine, d'une part, et la CCE, d'autre part. Et cet écart repose selon nous sur le problème récurrent d'une définition de l'identité nationale, qui oscille entre un « blanqueamiento »² et une « indigénisation » de la nation, sous couvert d'un multiculturalisme, d'une pluriethnicité ou d'une multiculturalité, selon les termes en vigueur actuellement. Nous pourrions résumer cet écart en citant deux déclarations significatives ; la première est de Benjamín Carrión, créateur de la vénérable institution en 1944 et défenseur de la théorie de la « petite nation » : « Si no podemos, ni debemos ser una potencia política, económica, diplomática y menos -¡ mucho menos !- militar seamos una gran potencia de la cultura, porque para eso nos autoriza y nos alienta nuestra historia »³. Soixante-dix ans plus tard, l'actuel ministre de la Culture et du

² Ce terme repris par la ministre de la culture en 2011, Erika SILVA, est déjà mentionné dans : Enrique AYALA MORA, «Estado nacional, soberanía, Estado plurinacional», in Varios, *Pueblos indios, Estado y derecho*, Quito, Corporación Editora Nacional / Abya-Yala, 1992, p. 16, p. 29. Agustín CUEVA en proposait déjà une variante dans son essai «Sobre nuestra ambigüedad cultural», in Varios, selección de Fernando TINAJERO, *Teoría de la cultura nacional*, Quito, Banco Central del Ecuador / Corporación Editora Nacional, 1986, p. 318 : « Nuestra “vocación mestiza”, necesita, para sentirse en “su lugar”, asentar los pies en nubes de otro cielo. Lo que más teme es el encuentro consigo misma, [...] odia los espejos. En vez de hacer de su finalmente pobre condición motivo de rebeldía, prefiere ocultarla tras el velo de una ilusoria grandeza. “Sucede - lo anotaba ya Montalvo - que los mestizos, así como llegan a ser generales, obispos o presidentes, ya no quieren ser cholos ni mulatos, se dan maña en urdir genealogías de Béjar o de Men Rodríguez de Sanabria ».

³ Cette théorie est énoncée pour la première fois dans la lettre 17, intitulée « Volver a tener patria », de l'essai de Benjamín CARRIÓN, *Cartas al Ecuador*, Quito, Banco Central del Ecuador, 1988, p. 165. Elle

Patrimoine, Francisco Velasco, reprend cette idée à son compte, mais en précisant que c'est le devoir de l'État de développer la culture, grâce au soutien du Ministère de l'Économie qui vient de mettre en place un nouveau vecteur de développement dénommé « Économie créative » :

Francisco Velasco, ministro de Cultura, dijo durante su visita a esta ciudad que la Economía Creativa es el eje que el Gobierno fortalecerá este año: « Es todo lo que tiene que ver con la cultura; es fomentar todas las artes para impulsar la matriz productiva. Debemos dejar de depender del petróleo para depender del conocimiento, de la creatividad y del arte », dijo.⁴

Cette déclaration est énoncée à l'occasion de nouveaux débats autour de la Loi de la Culture, discutée depuis 2009 et qui devrait enfin être adoptée en 2014. Nous avons déjà évoqué, dans un article rédigé en 2013⁵, les aléas de cette nouvelle loi qui met en péril l'autonomie de la CCE ainsi que sa légitimité.

Afin de mieux comprendre l'écart entre les politiques culturelles de la CCE et du Ministère de la Culture et du Patrimoine, il nous faut nous attarder sur deux conceptions de la culture qui s'opposent actuellement en Équateur. Le point d'achoppement réside dans le fait qu'elles coexistent à travers deux institutions officielles publiques, et qu'elles sont énoncées à soixante ans d'écart. Celle de Benjamín Carrión repose essentiellement sur la « Théorie de la petite nation » et sur une conception de l'identité nationale qui met en avant le métissage, ou le « blanqueamiento » de la population, selon les termes repris par Erika Silva, ministre de la culture en 2011, dans un rapport que nous étudierons. Carrión énonçait une politique culturelle qui tendait à valoriser une culture officielle fondée sur la supériorité d'une culture métisse, élitiste et d'origine européenne. Ces propos marquaient déjà une « révolution culturelle » par rapport à l'affirmation d'une culture strictement européenne des classes dominantes au pouvoir à l'époque et depuis l'indépendance de la nation. Or, dans un fascicule intitulé *Políticas para una Revolución cultural*⁶, Erika Silva, alors ministre de la culture et co-auteur de l'essai, réfute point par point les thèses énoncées par Carrión et qui constituaient jusqu'alors le pivot de la politique culturelle de l'institution. La ministre s'emploie à définir une nouvelle équatorianité fondée sur la multiculturalité :

Fue precisamente el Estado oligárquico el que construyó una noción de identidad nacional o « ecuatorianidad » mediada por ciertos mitos e imaginario, influidos por la herencia colonial,

sera ensuite développée sous le titre « Teoría y plan de la pequeña nación », lors d'un discours de son concepteur à l'occasion de la commémoration des dix années d'existence de l'institution en 1954.

⁴ Sans indication d'auteur, « Expectativas para el 2014 », Diario El Tiempo, Cuenca, 20/10/2014, version digitale, consultée le 23/01/2014, <http://www.eltiempo.com.ec/noticias-cuenca/136003-expectativas-para-el-2014/>

⁵ Anne-Claudine MOREL « La crise d'une institution culturelle en Équateur : splendeur et décadence de la *Casa de la Cultura Ecuatoriana* », 36ème congrès de la Société des Hispanistes Français, Strasbourg, 7, 8, 9 juin 2013 (à paraître).

⁶ Varios, *Políticas para una Revolución Cultural*, Quito, Ministerio de Cultura del Ecuador, julio 2011.

así como por otras experiencias históricas vividas en el siglo XX, a saber: - Los mitos del Señorío sobre el Suelo y de la Raza Vencida. - La tesis de la « Nación Pequeña » de Benjamín Carrión, según la cual « no importaba la pequeñez territorial del país [...], tesis que nació como respuesta a la traumática experiencia de la guerra con el Perú [...] - la tesis del mestizaje como « blanqueamiento » que se institucionalizó en el Estado desde los gobiernos dictatoriales de los años 70 [...].⁷

En souhaitant remplacer le concept de « Nación Pequeña » par celui de « Potencia Megadiversa »⁸, « [...] que también incorpora una dimensión económica ausente en la formulación de Carrión »⁹, précise la ministre, celle-ci formule une conception nouvelle de l'identité nationale et du lien possible entre la culture, l'économie, et la population. C'est par ailleurs exactement ce que précise le nouveau ministre de la culture et du patrimoine en janvier 2014, à l'occasion d'une visite à Cuenca, et qui augure de perspectives prometteuses pour la culture au sens large :

Francisco Velasco, ministro de Cultura, dijo durante su visita a esta ciudad que la Economía Creativa es el eje que el Gobierno fortalecerá este año. « Es todo lo que tiene que ver con la cultura; es fomentar todas las artes para impulsar la matriz productiva. Debemos dejar de depender del petróleo para depender del conocimiento, de la creatividad y del arte », dijo.¹⁰

Le nouvel « ennemi » n'est plus la nation voisine, le Pérou, comme à l'époque de Benjamín Carrión, mais bien l'économie capitaliste toute entière et, une fois encore, la culture est envisagée comme une bouée de sauvetage ou une alternative face à une mondialisation incertaine. Erika Silva, dans le fascicule mentionné plus haut, énonçait déjà, comme axe des « Politiques et stratégies pour la nouvelle identité équatorienne contemporaine », les principes suivants : « Construcción de la identidad nacional a partir de las diversidades. Promover el conocimiento y valoración de nuestras diversidades culturales e identitarias, orientado a fomentar la autoestima y el orgullo de ser ecuatorianos y ecuatorianas »¹¹. Le nouveau ministre de la culture et du patrimoine, Francisco Velasco, va plus loin en évoquant la possibilité d'un modèle intégral prochainement voté par le Parlement, à travers la *Ley de Cultura* :

En cuanto a la Ley de Cultura, Velasco habló de cómo la integración cultural será una realidad: « Estamos diseñando un modelo de gestión que haga caso al mandato constitucional; que se haga un sistema nacional de cultura, que se articule la Casa de la Cultura Ecuatoriana, el INPC, la Dirección Provincial de Cultura y todas las entidades culturales. Esto evitará un despilfarro de fondos, no hay desaparición de estas instituciones; se trata de optimizar los recursos », dijo Velasco [...].¹²

Le Ministère de la Culture et du Patrimoine chapeaute actuellement une myriade d'organismes culturels dans lesquels sont débattues les questions culturelles. Cette

⁷ *Ibidem*, pp. 54-55.

⁸ *Ibidem*, p. 56.

⁹ *Idem*.

¹⁰ Sans indication d'auteur, « Expectativas para el 2014 », *Diario El Tiempo*, *op. cit.*

¹¹ *Políticas para una Revolución Cultural*, *op. cit.*, p. 57.

¹² Sans indication d'auteur, « Expectativas para el 2014 », *Diario El Tiempo*, *op. cit.*

pléiade d'organismes révèle l'importance donnée par l'État à la question de la culture, bien qu'aucun texte n'ait été pour l'instant adopté définitivement et légalement. La valse des ministres de la culture, cinq depuis la création de ce « super ministère », atteste également de l'échec de la mise en place de politiques culturelles viables, qui reposent pour l'instant sur des contradictions majeures, telles l'inscription dans la constitution du respect des différentes identités culturelles de chaque citoyen et la volonté de fonder **une** identité nationale¹³. Enfin, rappelons que pour étayer cette stratégie de systématisation de la culture au niveau national, la Constitution invoque le fameux concept du « buen vivir » (*Sumak Kawsay*) qui constitue un chapitre entier du texte constitutionnel : le « Régimen del buen vivir ».

Face à l'arsenal législatif du gouvernement, analysons la situation actuelle de la CCE. Selon la Constitution, elle fait désormais et théoriquement partie intégrante du SNC¹⁴ ; depuis l'avènement au pouvoir de Rafael Correa en janvier 2007, son destin est donc entré dans une nouvelle ère.

Le président de l'institution aux commandes entre 2004 et 2011 est Marco Antonio Rodríguez ; sa présidence se déroule à un moment-clé de l'histoire de la nation, puisqu'elle est « à cheval » sur deux gouvernements régis par deux Constitutions fort différentes qui préconisent par ailleurs des politiques culturelles différentes. C'est ce président, Marco Antonio Rodríguez, qui a défendu avec virulence l'autonomie de l'institution face aux tentatives d'absorption par le Ministère de la Culture du nouveau gouvernement dit de « révolution citoyenne » de Rafael Correa. Le rapport d'activité de Marco Antonio Rodríguez, publié en 2011, comporte un sous-titre évocateur : *La Casa de la Cultura Ecuatoriana Benjamín Carrión, sembrando la buena historia de la patria*¹⁵. Ce texte constitue en soi une ligne politique diamétralement opposée à celle du Ministère de la Culture. Marco Antonio Rodríguez s'en explique d'ailleurs dans le préambule du rapport d'activités :

La defensa de la autonomía institucional, de cara a la constitución de la Ley Orgánica de la Cultura, la hemos orientado desde la inteligencia y el respecto, y en la Asamblea Nacional reposan dos informes [...] en los dos se admite su autonomía que no es otra cosa que su libertad para abrir sus puertas al pensamiento y la creación en su multiplicidad de tendencias ideológico-políticas. [...] Nuestros argumentos no han variado: las ocasiones en que el Estado ha

¹³ L'article 21 de la Constitution (« Las personas tienen derecho a construir y mantener su propia identidad cultural, a decidir sobre su pertenencia a una o varias comunidades culturales y a expresar dichas elecciones [...] ») entre en contradiction avec l'article 377 : « el Sistema Nacional de Cultura tiene como finalidad fortalecer la identidad nacional ».

¹⁴ Les articles 59 à 60 du projet de Loi de la Culture se réfèrent plus particulièrement à la CCE. Projet de loi présenté devant l'Assemblée Nationale, septembre 2009, en ligne, consulté le 01/02/2014, http://downloads.arqueo-ecuatoriana.ec/ayhpwxgv/leyes/Proyecto_Ley_de_Cultura.pdf

¹⁵ Marco Antonio RODRÍGUEZ, *Testimonio de una gestión (2004-2011)*, Quito, Editorial CCE, mayo 2011.

intervenido en la cultura sus resultados han sido catastróficos, y como enseña Chomsky, ha constituido el principio del fin de imperios y hasta de civilizaciones.¹⁶

Le ton est donné, et la défense d'une politique culturelle institutionnelle se teinte de clairs accents politiques. L'élection d'un nouveau président à la tête de l'institution, en juin 2012, est d'ailleurs émaillée de scandales, d'accusations de corruption et d'opacité électorale, à telle enseigne que le nouvel élu, Raúl Pérez Torres, doit clarifier très vite la nouvelle orientation donnée à l'institution. Un extrait d'une entrevue de Pérez Torres, au lendemain de son élection contestée à la tête de la CCE, mais validée après de nombreux démêlés judiciaires, est à cet égard édifiant :

« Estamos viviendo un momento histórico político-ideológico importante, no solo en Ecuador y Latinoamérica sino en el mundo; [...] creo que América Latina ha dicho « Basta! » al capitalismo, al neocolonialismo, y hay una cierta dignidad con que América está pensando y transmitiendo la idea de la soberanía. [...] Cultura es lo que queda cuando olvidamos todo. Nuestra política cultural es no llenarse de políticas culturales, de papeles. »¹⁷

Dans ce même article, il est à nouveau question de démocratiser la culture, l'accès à la culture, et d'assainir la gestion de l'institution, excessivement « politisée » par l'ancien président, aux dires du nouveau gestionnaire. Mais, déjà, son nouveau projet révèle une contradiction fondamentale : « La autonomía es la responsabilidad que nos entrega el pueblo [...] Autonomía con control. Aceptamos la inclusión en el Sistema Nacional de Cultura para enriquecernos e invertir en grandes proyectos nacionales, y no solo en la defensa de mi pequeño terruño »¹⁸.

La CCE se trouve donc actuellement face à un véritable dilemme ; soit elle est amenée à modifier l'esprit qui l'animait jusqu'à présent, en étant absorbée dans le gigantesque organigramme du Ministère de la Culture¹⁹, et elle serait alors

¹⁶ *Ibidem*, p. 13.

¹⁷ Sans indication d'auteur, « Raúl Pérez Torres: contra la Cultura nada puede el olvido », in *Culturande, Portal cultural de la comunidad andina*, juin 2012, en ligne, consulté le 01/02/2014, <http://www.culturande.org/Noticia>

¹⁸ *Idem*.

¹⁹ La nouvelle Constitution prévoit depuis 2008 un complexe Système National de Culture (SNC), véritable serpent de mer instrumentalisé par un Ministère de la Culture qui est lui-même l'un des nombreux organes mis au service de la « Révolution citoyenne » souhaitée par le gouvernement de Correa. Ce Ministère a pour vocation de rédiger une Loi de la Culture qui jetterait en théorie les bases d'une politique pour une « Révolution culturelle ». Un Conseil National de la Culture (CNC) a donc été mis en place pour diriger les débats. Il chapeaute, entre autres, une Direction de Planification culturelle, une Direction de « Fomento cultural » qui oeuvre pour le développement et la promotion de la culture, un Fonds National de la Culture (FONCULTURA), un Secrétariat technique, un Sous-secrétariat à la Culture, un Institut national du Patrimoine culturel, et diverses institutions dont certaines étaient jusqu'alors l'appanage de la CCE, telle que la Bibliothèque Nationale *Eugenio Espejo*. Le CNC est enfin doublé d'une Commission de la Culture, parfois transformée en « Comisión Ocasional de la Cultura », qui appelle à des consultations pour l'élaboration de la fameuse Loi de la Culture, laquelle est parfois rebaptisée Loi de Cultures, au pluriel.

véritablement acteur d'un patrimoine culturel à conserver, mais en totale inadéquation avec les conceptions proposées par le gouvernement ; soit elle propose une politique culturelle indépendante, dont elle n'a pas les moyens économiquement puisqu'elle dépend essentiellement des subsides de l'État. Cette politique, revendiquée par les derniers présidents de l'institution et défendue notamment avec acharnement par Marco Antonio Rodríguez dans son bilan présidentiel²⁰, est basée sur une indépendance politique, une autonomie institutionnelle et une liberté de création et de gestion. La question est de savoir si l'institution a véritablement les moyens économiques et politiques ainsi que la volonté de proposer une alternative au programme culturel « révolutionnaire » du gouvernement. En d'autres termes, s'achemine-t-elle vers une trahison de l'esprit qui l'anime depuis sa création, ou opte-t-elle pour une évolution et une adaptation à un modèle culturel imposé par le gouvernement à travers la politiques et les objectifs énoncés par le Ministère de la Culture et du Patrimoine?

La position de l'actuel président de la CCE, Raúl Pérez Torres, est ambiguë à cet égard. Les cérémonies organisées à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'institution le révèlent bien. Après des élections houleuses qui l'ont porté à la présidence de l'institution en 2012, Pérez Torres, proche du pouvoir en place, est partagé entre un esprit de conciliation avec les objectifs du gouvernement et un combat pour l'indépendance et l'autonomie de l'institution. Le premier signe d'un bras de fer - à notre sens perdu d'avance - engagé avec le gouvernement s'illustre dans un premier exemple : le 18 janvier 2014, la CCE a lancé le coup d'envoi des festivités en organisant le festival dénommé « Hecho en Casa » qui accueille le public et offre une multitude d'activités artistiques, de spectacles, de concerts et autres manifestations culturelles. Raúl Pérez Torres présente cette manifestation comme une nouvelle « prise » de l'institution, en écho à la fameuse « toma de la CCE » du 25 août 1966 par un groupe d'intellectuels et artistes qui manifestaient déjà leur désaccord avec la politique culturelle de Benjamín Carrión.

« El 18 de enero nos tomamos la Casa de la Cultura, con eventos que indican el inicio de las celebraciones por los 70 años. De ese modo trataremos de visibilizar las actividades de los artistas » Hecho en casa, la Fiesta de la Cultura -señaló Pérez Torres, en conferencia de prensa – constituirá una « toma de la Casa por parte de pintores, cantantes, teatreros, bailarines, cineastas, músicos, gestores culturales, colectivos sociales, titiriteros, malabaristas, y escritores que cantarán a la cultura desde esa expresión libre y democrática, que constituye la piedra angular de la creación »²¹.

La première « prise », toute symbolique, de la CCE s'était soldée par l'élaboration d'une « Ley de estructuración de la CCE » qui mettait en avant la liberté et l'autonomie

²⁰ Marco Antonio RODRÍGUEZ, *op. cit.*

²¹ Sans indication d'auteur, « CCE, un aniversario con dificultades económicas », *El Universo*, Quito, 13/01/2014, version digitale, consultée le 01/02/2014, <http://www.eluniverso.com/vida-estilo/2014/01/13/nota/2024676/aniversario-dificultades-economicas>

de l'institution, et dont le premier article met en lumière l'incompatibilité de la cohabitation de deux institutions culturelles nationales : « art 1. La CCE tiene el carácter de Instituto director, orientador y preservador de todas las manifestaciones de la cultura nacional y la misión de impulsarla espiritual y materialmente »²². C'est à présent l'objectif dévolu au seul Ministère de la Culture. Sur la page de son site officiel, on peut en effet constater que les objectifs du Ministère définissent une ligne de conduite qui laisse peu de place à un autre organisme public :

La Constitución plantea por primera vez la necesidad de establecer una estructura sistémica que atienda a las grandes necesidades culturales para la construcción de un Estado y una sociedad justos, democráticos, interculturales y plurinacionales. Misión: El Ministerio de Cultura y Patrimonio ejerce la rectoría del Sistema Nacional de Cultura para fortalecer la identidad Nacional y la Interculturalidad; proteger y promover la diversidad de las expresiones culturales; incentivar la libre creación artística y la producción, difusión, distribución y disfrute de bienes y servicios culturales; y salvaguarda de la memoria social y el patrimonio cultural, garantizando el ejercicio pleno de los derechos culturales a partir de la descolonización del saber y del poder; y de una nueva relación entre el ser humano y la naturaleza, contribuyendo a la materialización del Buen Vivir.

Visión: El Ministerio de Cultura y Patrimonio ejercerá la rectoría de las políticas públicas culturales y del Sistema Nacional de Cultura; garantizará el ejercicio de los derechos culturales e incidirá en la integración simbólica del Ecuador y en el cambio cultural de la sociedad.²³

Un second exemple nous permet également de noter l'infléchissement de la politique culturelle actuelle de la CCE, dans le but de répondre aux objectifs gouvernementaux énoncés ci-dessus. Cet exemple concerne la « materialización del Buen Vivir, el *Sumak Kawsay* », énoncée par le Ministère de la Culture et du Patrimoine. En effet, l'inauguration de la fête de la culture organisée par la CCE en janvier 2014 consistait en une « cérémonie ancestrale », qui conjugait une cérémonie de purification des principales autorités de l'institution, des chants traditionnels indigènes et des costumes indigènes endossés, entre autres, par le président de la *Casa*. La présence d'un shaman et la plantation d'un arbre sacré étaient également au programme. Nous sommes bien loin, dorénavant, de la théorie de la « petite nation » évoquée par Benjamín Carrión ; il y invoquait la suprématie de la culture européenne par ces formules hautes en couleurs : « Dentro de los muros de esta Casa, las voces se serenán. La tempestad está afuera, mientras adentro, Ariel piensa, elucubra y sueña. »²⁴ Quelques soixante ans plus tard, Raúl Pérez Torres affirme, dans ses déclarations à la presse, qu'il souhaite que l'énergie unique, authentique, des Dieux de la Terre, de l'eau et

²² Ley orgánica de la Casa de la Cultura ecuatoriana, R.O. N° 179, enero 3 de 2006.

²³ Site officiel du Ministère de la Culture et du Patrimoine équatorien, consulté le 01/02/2014, www.culturaypatrimonio.gob.ec

²⁴ Benjamín CARRIÓN, *Informe del presidente de la CCE sobre la obra realizada en la matriz y los núcleos provinciales durante el bienio de 1950-52*, Quito, Ed. CCE, 1952, p. 17.

de la Patrie souffle sur l'institution²⁵. Ce n'est plus le souffle d'Ariel, symbole de la civilisation, qui berce l'institution, mais il s'agit bel et bien, à notre sens, de mettre en lumière une nouvelle identité nationale, une « équatorianité » qui fait la part belle à un héritage préhispanique.

La question est donc de savoir à quoi renvoie la notion de « patrimonialisation d'un héritage culturel ». S'agit-il de l'héritage défendu par Benjamín Carrión et ses successeurs, ou bien s'agit-il d'un patrimoine culturel andin, essentiellement indigène, peut-être métisse, comme l'affirme un certain Pablo Guaña, « gestor cultural y amauta cayambeño » : « La base e identidad cultural está en los pueblos y con la presencia del compañero Raúl Pérez, al frente de la CCE, se está logrando eso, afirmó. »²⁶

Enfin, dans cette même perspective d'une évolution des politiques culturelles de la CCE en accord avec celle du gouvernement, on peut se pencher également sur un nouvel organigramme de l'institution, justement présenté sur le site de la CCE en janvier 2014. L'instance suprême ne s'appelle plus « presidencia » mais « direccionamiento estratégico del rescate, promoción y difusión del arte, las letras ecuatorianas y la memoria social ». La mission institutionnelle est la suivante : « Rescatar, promover y difundir el arte, las letras ecuatorianas y la memoria social, desde la dialéctica ancestral y contemporánea, con integración plurinacional e intercultural desde las Redes Nacionales, para el desarrollo y fortalecimiento del Sistema Nacional de Cultural »²⁷. Soulignons les termes empruntés au discours politique culturel du gouvernement ; ils marquent l'ajustement de la politique de la CCE à des instances gouvernementales dont elle dépend économiquement et idéologiquement. Enfin, cet ajustement ne cesse de se réaliser, comme en témoigne l'évolution constante de la page du portail d'accueil du site officiel de la CCE. Une « visión institucional 2015 » mentionnait en janvier 2014 les objectifs de la politique culturelle du moment. Depuis, sont apparus deux nouveaux organigrammes intitulés « Mapa conceptual del plan Institucional « Benjamín Carrión. 2012-2015 » » et « Mapa Estratégico de la Planificación Institucional « Benjamín Carrión ». De nouveaux « objetivos operativos 2014 y 2015 » y sont formulés. Il ne s'agit plus pour l'institution d'être « [...] referente cultural a nivel nacional e internacional, en la afirmación y fortalecimiento de la identidad nacional, identidades diversas, plurinacionalidad e interculturalidad, desde los derechos culturales alineados al *Sumak Kawsay* », selon la formulation de janvier 2014 ; l'objectif premier est bien le « fortalecimiento del sistema nacional de cultura », secondé par deux autres objectifs :

²⁵ Sans indication d'auteur, « Hecho en Casa : fiesta de la Cultura y su ceremonia ancestral », portail du site officiel de la CCE, rubrique « Noticias », 18/01/2014, (c'est nous qui traduisons), consultée le 01/02/2014, <http://www.casadelacultura.gob.ec/>

²⁶ *Idem.*

²⁷ Site officiel de la CCE, rubrique « Mapa conceptual del plan Institucional “Benjamín Carrión” 2012 - 2015 » et « Mapa Estratégico de la Planificación Institucional “Benjamín Carrión” », consulté le 14 mars 2014, <http://www.casadelacultura.gob.ec/>

« Incrementar el posicionamiento de la CCE de manera sustentable » et « Incrementar el fortalecimiento, la consolidación y afirmación de la identidad nacional, identidades diversas, plurinacionalidad e interculturalidad »²⁸. La page personnelle du président Raúl Pérez Torres a été supprimée.

Conclusion

Force est de constater que la CCE, telle qu'elle a été créée par Benjamín Carrión, n'est plus. En témoigne une dernière déclaration de son président dans le quotidien *El Telégrafo*, paru le 19 janvier 2014 : « Es aquí, en esta Casa, donde queremos ser fruto y reflejo de una revolución en marcha para comprometernos a edificar juntos la nueva Casa »²⁹. Il n'est plus question de défendre un héritage culturel selon les normes qui ont présidé à la création de la CCE, mais il est question de faire évoluer l'institution dans le sens indiqué par le gouvernement en place. La « prise » symbolique de la Casa, en janvier 2014, plus qu'une révolution, est une évolution de l'institution qui marche désormais dans le sens de la révolution citoyenne souhaitée par le gouvernement de Rafael Correa.

Toutefois, il faut bien constater que la crise de l'institution ne date pas d'hier. Depuis l'absence de Carrión à la tête de l'institution ou du directoire, la CCE a progressivement mais inéluctablement perdu de son aura, de son rôle d'institution-phare de la culture nationale, au point qu'une première crise d'identité est dénoncée avec force par Hugo Larrea Benalcázar, ex-directeur du Fonds éditorial et de la revue éditée par l'institution, *Letras del Ecuador*. Il démissionne avec perte et fracas en avril 1991, et confie son amertume dans un article justement intitulé « La casa de la crisis »³⁰. La démocratisation de la culture est restée selon lui lettre-morte, la gestion de l'institution est obscure et inefficace, et les fonds manquent pour réaliser une gestion culturelle digne ce nom : « Empleados y ex funcionarios cuestionan muchas acciones tomadas por la actual administración. Reclaman más transparencia. Un funcionario, que prefirió no identificarse, criticó los pésimos libros que edita la Nueva Editorial »³¹. La loi du silence prévaut déjà, ainsi que le favoritisme, le copinage et les passe-droits : « Una anécdota: cuando se presentó Paco de Lucía muchos asientos ya estaban ocupados con « pases de cortesía » y el público, con boletos en mano, nada pudo hacer a pesar de los

²⁸ Portail du site officiel de la CCE, consulté le 15/03/2014, http://www.casadelacultura.gob.ec/index.phpaccion=cce&id=23&file=archivogeneral&ar_id=8

²⁹ Sans indication d'auteur, « Las actividades por aniversario serán gratuitas », *El Telégrafo*, Quito, 09/01/2014, en ligne, consulté le 20/01/2014, www.telegrafo.com.ec/ediciones.../el.../3632-09-de-enero-de-2014.html

³⁰ Hugo LARREA BENALCAZAR, « La Casa de la crisis », *Diario Hoy*, 11 de abril de 1991, Quito, version digitale, consultée le 01/02/2014, <http://www.explored.com.ec/noticias-ecuador/la-casa-de-la-crisis-53216.html>

³¹ *Idem*.

reclamos »³². Il est déjà question, à cette époque, d'un changement de nom de l'institution qui aurait dû être baptisée « Casa de las culturas ». Et la phrase finale du démissionnaire, « Debemos realizar ya un rescate de la Casa de la Cultura », trouve un écho malheureux dans un article récent de Patricio Quevedo Terán, paru dans le quotidien *El Comercio* du 1er Mai 2013, et intitulé « Salvar a la CCE »³³.

Bien que certaines thèses de Carrión aient été reprises par le président de la République lui-même³⁴ pour donner un poids et une caution intellectuelle à ses propos, l'écart entre les deux conceptions de la culture ou de la nation est trop important pour que la CCE préserve son autonomie et son traditionnel rôle de concepteur et diffuseur d'une culture métisse élitiste. Dans le discours d'investiture prononcé devant le Congrès national, Rafael Correa a pu détourner à son profit certaines formules de Carrión, car le nom même de son parti politique, *Alianza País*, acronyme de « Patria Altiva Y Soberana », permet au président d'exploiter au maximum la métaphore de la « Pequeña Patria ». Mais l'exploitation du terme « Patria » s'arrête là, si nous rappelons la conception formulée par l'intellectuel de ce mot, qui sustente sa politique culturelle mise en place en 1944 :

Hay que comenzar por ponerse de acuerdo en lo que pensamos cuando decimos patria. Nada que se refiera a Estado, a personalidad jurídica internacional, o unidad configurada dentro del concierto político del mundo. Al decir patria, nación, estamos expresando un concepto vitalista de nacimiento, de vida [...].³⁵

Endettée, attaquée judiciairement et dépourvue de liquidités pour faire face aux dépenses courantes ou aux travaux de rénovation, la CCE est actuellement à un tournant de son histoire, sans doute plus prêt d'un crépuscule que d'une renaissance.

³² *Idem.*

³³ Patricio QUEVEDO TERÁN, « Salvar a la CCE », *El Comercio*, 1^o de marzo de 2013, Quito, version digitale, consultée le 01/02/2014, http://www.elcomercio.com/patricio_quevedo/Salvar-CCE-PatricioQuevedoTeran_0_911308936.html

³⁴ « Hace ya más de 50 años, cuando nuestro país estaba devastado por la guerra y el caos, el gran Benjamín Carrión expresaba la necesidad de “volver a tener Patria”. Esta frase fue la inspiración de un puñado de ciudadanos que decidimos liberarnos de los grupos que han mantenido secuestrada a la Patria, y así emprender la lucha por una Revolución Ciudadana, consistente en el cambio radical, profundo y rápido del sistema político, económico y social vigente; sistema perverso que ha destruido nuestra democracia, nuestra economía y nuestra sociedad. De esta forma empezamos esta cruzada llamada Alianza PAIS, más que con un lema de campaña, con una esperanza. [...] », *Diario Hoy*, « La patria ya es de todos », discours de Rafael CORREA prononcé le 15 janvier 2007 à La mitad del Mundo, version digitale sur le site officiel de la présidence de la République, consultée le 01/02/2014, <http://www.presidencia.gob.ec/wp-content/uploads/downloads/2012/10/01-15-2007-DiscursoPosesionPresidencialMitadMundo.pdf>

³⁵ Benjamín CARRIÓN, *Trece años de cultura nacional. Informe del presidente de la institución, agosto 1944-agosto 1957*, Quito, Ed. CCE, 1957, p. 13.

Références citées :

AYALA MORA Enrique, “Estado nacional, soberanía, Estado plurinacional”, in Varios, *Pueblos indios, Estado y derecho*, Quito, Corporación Editora Nacional / Abya-Yala, 1992, pp. 31-49.

CARRIÓN Benjamín, *Cartas al Ecuador*, Quito, Banco Central del Ecuador, 1988.

CARRIÓN Benjamín, *Trece años de cultura nacional. Informe del presidente de la institución, agosto 1944-agosto 1957*, Quito, Ed. CCE, 1957.

CARRIÓN Benjamín, *Informe del presidente de la CCE sobre la obra realizada en la matriz y los núcleos provinciales durante el bienio de 1950-52*, Quito, Ed. CCE, 1952.

Casa de la Cultura Ecuatoriana, Site officiel de la CCE, consulté en février-mars 2014, <http://www.casadelacultura.gob.ec/>

CORREA Rafael, « La patria ya es de todos », discours de Rafael CORREA prononcé le 15 janvier 2007 à La mitad del Mundo, version digitale consultée le 01/02/2014, sur le site officiel de la présidence de la République, <http://www.presidencia.gob.ec/wp-content/uploads/downloads/2012/10/01-15-2007-DiscursoPosesionPresidencialMitadMundo.pdf>

CUEVA Agustín, “Sobre nuestra ambigüedad cultural”, in Varios, selección de Fernando TINAJERO, *Teoría de la cultura nacional*, Quito, Banco Central del Ecuador / Corporación Editora Nacional, 1986, pp. 291-320.

LARREA BENALCAZAR Hugo, « La Casa de la crisis », *Diario Hoy*, 11 de abril de 1991, Quito, version digitale consultée le 01/02/2014, <http://www.explored.com.ec/noticias-ecuador/la-casa-de-la-crisis-53216.html>

Ley orgánica de la Casa de la Cultura ecuatoriana, R.O. N° 179, enero 3 de 2006.

Ministerio de Cultura y Patrimonio, Site officiel du Ministère de la Culture et du Patrimoine équatorien, consulté le 01/02/2014, www.culturaypatrimonio.gob.ec

MOREL Anne-Claudine, « La crise d'une institution culturelle en Équateur : splendeur et décadence de la *Casa de la Cultura Ecuatoriana* », 36ème congrès de la Société des Hispanistes Français, Strasbourg, 7, 8, 9 juin 2013 (à paraître).

Projet de Loi de la Culture présenté devant l'Assemblée Nationale, septembre 2009, en ligne, consulté le 01/02/2014, http://downloads.arqueo-ecuadoriana.ec/ayhpwxgv/leyes/Proyecto_Ley_de_Cultura.pdf

QUEVEDO TERÁN Patricio, « Salvar a la CCE », *El Comercio*, 1° de marzo de 2013, Quito, version digitale consultée le 01/02/2014, http://www.elcomercio.com/patricio_quevedo/Salvar-CCE-PatricioQuevedoTeran_0_911308936.html

RODRÍGUEZ Marco Antonio, *Testimonio de una gestión (2004-2011)*, Quito, Editorial CCE, mayo 2011.

Sans indication d'auteur, « Raúl Pérez Torres: contra la Cultura nada puede el olvido », in *Culturande, Portal cultural de la comunidad andina*, juin 2012, en ligne, consulté le 01/02/2014, <http://www.culturande.org/Noticia>

Sans indication d'auteur, « Las actividades por aniversario serán gratuitas », *El Telégrafo*, Quito, 09/01/2014, consulté le 20/01/2014, www.telegrafo.com.ec/ediciones.../el.../3632-09-de-enero-de-2014.html

Sans indication d'auteur, « CCE, un aniversario con dificultades económicas », *El Universo*, Quito, 13/01/2014, version digitale consultée le 01/02/2014, <http://www.eluniverso.com/vida-estilo/2014/01/13/nota/2024676/aniversario-dificultades-economicas>

Sans indication d'auteur, « Expectativas para el 2014 », *Diario El Tiempo*, Cuenca, 20/01/2014, version digitale consultée le 23/01/2014, <http://www.eltiempo.com.ec/noticias-cuenca/136003-expectativas-para-el-2014/>

Varios, *Políticas para una Revolución Cultural*, Quito, Ministerio de Cultura del Ecuador (Erika Sylva Charvet ministra de cultura), julio 2011.